

AVIS AUX ÉTUDIANTS DE MASTER 2

Il est porté à la connaissance des étudiants de Master 2 concernés par la deuxième session de soutenance que la période de dépôt des mémoires est fixée du **14 au 24 septembre 2026**.

Les étudiants concernés sont priés de respecter impérativement les délais fixés.